

## CHAPITRE IV - DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers est régie par les dispositions du règlement de collecte des déchets ménagers de Valenciennes Métropole en date du 16 mai 2013, ses annexes et avenants éventuels.

Le présent chapitre ne précise que les dispositions particulières à la ville de Beuvrages.

### Article 34 : Collecte par conteneurs individuels

Les conteneurs de déchets ménagers (poubelles) sont mis gracieusement à disposition par Valenciennes Métropole sur demande au service Ecologie Urbaine (03 27 096 200). Pour les personnes qui résident dans une habitation dans laquelle la circulation d'un conteneur est délicate en raison de l'exiguïté ou de la géométrie des locaux, il est conseillé de le préciser lors de la demande de mise à disposition ou du renouvellement des conteneurs afin de disposer des modèles adaptés.

Des bacs composteurs, permettant de réduire la quantité de déchets à évacuer, peuvent également être acquis auprès de Valenciennes métropole à un tarif préférentiel.

Sauf en cas d'impossibilité manifeste, ces conteneurs doivent obligatoirement être remis en partie privative de l'habitation.

Pour leur collecte et leur vidage par les services habilités, ils doivent être entreposés sur les trottoirs ou, lorsqu'ils existent, sur les emplacements dûment réservés à cet usage aux horaires fixés comme suit :

Du dimanche 17h00 au lundi 19h00 pour les déchets verts

Du mercredi 17h00 au jeudi 19h00 pour les déchets ménagers et le tri sélectif (papier, carton, verre, boîtes métalliques)

### Article 35 : Collecte par apport volontaire

Dans les quartiers qui sont dotés de conteneurs collectifs (aériens ou enterrés) de collecte des déchets ménagers, les dépôts doivent y être effectués dans le respect des consignes établies par Valenciennes Métropole et portées à la connaissance de tous par voie de tracts, livrets, écopguide, site internet [www.dechetsenligne.fr](http://www.dechetsenligne.fr).

Tout citoyen résidant à moins de 80 mètres d'un point de collecte est tenu d'y déposer ses déchets dûment triés, emballés et calibrés dans les conteneurs adaptés.